

Visioconférence

Enclencher un partenariat entre mon tiers-lieu et mon Pôle emploi

mardi 16 mai 2023

Objectifs

- Identifier les plus-values et opportunités d'une collaboration entre une agence Pôle emploi et un Tiers-Lieu
- Donner à voir ce que peut produire ce type de collaboration pour les demandeurs d'emploi
- Découvrir des exemples de collaborations tiers-lieux / agences Pôle emploi
- Échanger entre tiers-lieux et agences Pole emploi

Partenaires - intervenants

- Sophie Massé, Chargée des relations partenariales à la Direction Régionale Pôle emploi de Nouvelle-Aquitaine
- Florence Veillet, Directrice de l'Agence Pôle emploi de Melle (79)
- Pascale Sequier, Directrice territoriale Déléguée Lot-et-Garonne chez Pôle emploi
- Kim Delagarde, Directeur de La Bêta-Pi, association animatrice du Bêta-Lab à Melle (79)
- Cathy Darbord, co-fondatrice de l'association d'Audaces qui porte le tiers-lieu Quai 31 à Marmande (47) et le tiers-lieu le Cocon à Meilhan-sur-Garonne (47)

Grands axes évoqués

- **Retour sur l'origine du partenariat entre la Coopérative Tiers-lieux et la Direction Régionale Pôle emploi de la Nouvelle-Aquitaine (historique)**

Le partenariat entre La Coopérative Tiers-Lieux et la Direction Régionale Pôle emploi de Nouvelle-Aquitaine a débuté par l'appel à initiatives lancé en 2019 et baptisé les tiers-lieux au service de l'insertion. 4 expérimentations ont été mises en œuvre.

Vous pouvez retrouver un article présentant ces premières initiatives [dans la revue des Tiers-Lieux #9](#)

- **Présentation des axes de coopération**

La Direction régionale de Pôle emploi a donné des points de repère sur les axes de coopérations possibles.

Renforcer des temps de rencontre et des retours de terrain afin de permettre à des agences locales et des Tiers-Lieux de se rencontrer.

Pourquoi coopérer entre les agences Pôle emploi et les Tiers-Lieux ?

Pour favoriser :

- Le développement des compétences
- la levée des freins périphériques à l'emploi
- la confiance en soi
- Faciliter l'élaboration du projet professionnel des demandeurs-euses d'emploi (DE)

car les tiers-lieux sont des lieux de:

- (re)mobilisation vers l'emploi, l'insertion, l'entrepreneuriat, la création d'activités
- valorisation des profils atypiques (artisanat, culturels, créateurs d'entreprises)
- favorisant le lien social, la mise en réseau et à forte innovation pédagogique permettant d'agir sur l'estime de soi, le développement personnel
- de levée des freins périphériques à l'emploi comme le numérique et le développement de compétences, de projets professionnels, d'acquisitions de savoir-être et savoir-faire

Exemples : les tiers-lieux peuvent proposer l'accès aux demandeurs-euses d'emploi qui viennent un ou deux jours par semaine en échange d'une participation à la vie du lieu. Le demandeur-euse peut contribuer à la mise en place d'un événement par exemple.

Le tiers-lieu valorise également une diversité de profils dans un même espace. Dans les tiers-lieux il y a une notion d'accueil inconditionnel qui favorise le décroisement avec une volonté de mixité des publics. Cela passe par les temps forts et variés qui permettent de faire se croiser des publics différents.

Redonner du pouvoir d'agir passe par tout un tas d'activités. 98% des tiers-lieux ont des briques d'activités complémentaires .

Cette approche permet de révéler les compétences d'une autre manière.

On retient dans les objets de coopération potentiels les thèmes suivants : la création d'activité, le numérique, l'élaboration professionnelle et d'autres idées locales

- **Les 2 témoignages d'expérimentations entre tiers-lieu et Agence Pôle emploi**

- Cathy Darbord, co-fondatrice de l'association d'Audaces qui porte le tiers-lieu Quai 31 à Marmande (47) et le tiers-lieu le Cocon à Meilhan-sur-Garonne (47)
- Pascale Sequier, Directrice territoriale Déléguée Lot-et-Garonne chez Pôle emploi

Le Lot et Garonne est à la fois un territoire très rural mais aussi urbain avec des zones QPV
4 Agences Pôle emploi, 200 collaborateurs et 31 000 demandeurs d'emploi

Le tiers-lieu s'est rapproché pour la première fois vers le pôle emploi avec sa casquette d'employeur pour des difficultés liées à la reconduction d'un contrat aidé. Pôle emploi a eu un rôle de médiateur et cette première expérience a été compliquée. Pour autant, cela a permis à Pascale Sequier de pousser la porte de quai 31:

" j'ai découvert toute une galaxie, tout un écosystème. Je suis ensuite allée au Cocon, qui a mis en place un vestiaire solidaire, j'ai vu comment la facilitatrice du tiers-lieu a mené conseil auprès d'une personne qui devait se préparer à un entretien professionnel. Elle restaurait la confiance en soi, l'estime de soi et la valorisation de l'image de la personne. "

Avec Quai 31 et le Cocon, Pascale et Cathy se sont rendues compte de la cohérence et complémentarité des 2 espaces pour engager un partenariat avec Pôle emploi.

Nous avons identifié 3 axes:

- l'appui à la compétence et recrutement des équipes en étant pour Pôle emploi dans un rôle de conseil et tutorat. Par exemple, nous avons fait évoluer la question du tutorat en entreprise, quand le tutorat se fait par des coworkers et non des collègues.
- les 2 tiers-lieux accueillent des publics qui ne fréquentent pas les institutions. intervention additionnelle à Pôle emploi sur des publics "qui n'ont pas les codes" . (lire ci-dessous les actions présentées)
- Pôle emploi comme utilisateur des lieux pour ses équipes

À partir de là, elles sont allées chercher les véhicules légaux avec la possibilité de pouvoir développer des projets territoriaux ad hoc.

Pôle emploi a ajouté par exemple une capsule confiance en soi dans un dispositif existant "le challenge longue durée 100 jours pour réussir".

Ainsi, le vestiaire solidaire du Cocon vient soutenir Pôle emploi sur des accompagnements. Le groupe du challenge s'est fédéré autour du tiers-lieu dans un cadre autre.

Le côté cosy a permis de désamorcer et le dressing généré une dynamique de groupe pour les demandeurs-euses d'emploi.

Les personnes du challenge pouvaient se retrouver, des synergies se sont créées.

Le tiers-lieu permet de soutenir la dynamique collective.

Les publics engagés dans le challenge peuvent revenir ensuite juste pour se poser, boire un café.

Cathy: *“Le tiers-lieu offre un lieu ressource. Un lieu pour créer des projets. c’est une dynamique gagnant / gagnant qui amène une dimension nouvelle pour les publics qui vont vers la création d’emploi”*

Pascale et Cathy : *“C’est donc un partenariat à plusieurs niveaux . L’interconnaissance et la compréhension entre Pôle emploi et tiers-lieu est essentielle. ”*

- Kim Delagarde, Directeur de la Bêta-Pi, association animatrice du Bêta-Lab à Melle (79)
- Florence Veillet, Directrice de l’Agence Pôle Emploi de Melle (79)

Nous sommes sur un territoire rural et étendu. Les relations ont démarré naturellement. Nous nous sommes rencontrés sur des groupes de travail sur la thématique de l’accès aux droits.

Sur notre territoire nous avons une certaine culture du partenariat.

Pôle emploi a poussé la porte du fablab pour voir ce qui se passait.

Le tiers-lieu/Fablab est très orienté autour du numérique et la fabrication numérique donc l’axe du partenariat était autour de l’inclusion numérique.

Il accueille des personnes pour parler numérique et permet de trouver une autre clé d’entrée pour les personnes très éloignées de l’emploi.

L’objectif est d’amener les demandeurs-euses à se familiariser avec le numérique pour sécuriser les relations avec Pôle emploi mais aussi lever les freins à l’emploi : compétences numériques de base

Au fur et à mesure avec Pôle emploi, le tiers-lieu a découvert que lever le frein à l’emploi va au-delà de la question de la compétence.

Le tiers-lieu a sa place sur d’autres dimensions.

Il a une offre d’ouverture avec l’accès aux salles, aux machines et tous autres services qu’il propose .

En accueillant des demandeurs-euses d’emploi, le tiers-lieu doit être en capacité de réorienter vers des structures et avoir un carnet d’adresses pour faire des rebonds.

C’est un lieu ressource à la fois pour leurs équipes de Pôle emploi et les demandeurs-euses d’emploi.

Il est important que les équipes de Pôle emploi et les équipes du tiers-lieu se rencontrent. C’est important de bien se connaître car c’est avant tout une aventure humaine. La rencontre physique est donc nécessaire pour mieux appréhender les subtilités de chaque partie prenante.

Avec cette première étape, Florence et Kim ont fait progresser les choses en regardant la faisabilité d’un conventionnement et permettre à Pôle emploi d’être contributeur.

Une 1ère convention accès sur le numérique a été mise en place et ensuite elle a été renouvelée et s’est poursuivie de manière complémentaire avec les chèques APTIC.

Une 3ème convention est aujourd’hui bien plus élargie sur l’offre de service. Les équipes de Pôle emploi sont présentes sur le tiers-lieu via des informations collectives, les conseiller.ère.s viennent s’installer dans le tiers-lieu.

Le tiers-lieu a préparé un document pour que cette perméabilité entre le tiers-lieu et Pôle emploi soit rendue effective. / faciliter l'accès pour les DE dans les tiers-lieux.

Pour s'exonérer des fiches de liaison émises par Pôle emploi et des contraintes liées aux règles de la protection des données, nous avons créé un petit flyer que les conseillers.ère.s Pôle emploi donnent aux DE et qu'ils donnent ensuite au tiers-lieu. C'est un peu comme un "Badge d'entrée"

Florence et Kim : "Il est important de faire vivre la relation et que l'offre de service soit bien connue par toutes et tous."

Questions/réponses

- **À quel type de responsable de Pôle emploi devons-nous nous adresser quand on veut initier cette collaboration?**

Contactez l'agence la plus proche, la Direction territoriale ou directement Sophie Massé

- **Comment lever les éventuels freins dans la mise en relation avec Pôle emploi?**

Il peut être intéressant de se rapprocher des directeurs territoriaux dans un premier temps. Les directions territoriales sont là pour appuyer la mise en relation.

Il est important de mettre en avant une complémentarité des services et de partager un diagnostic

La manière dont est abordé la relation au travail est souvent mal comprise par les éventuels partenaires. Il faut réussir à s'accorder sur les questionnements.

Un des leviers pour les tiers-lieux est de réussir à avoir un discours porté collectivement auprès des institutions

Valoriser des initiatives déjà existantes pour s'acculturer mutuellement.

- **Quelles sont les possibilités de contractualisation entre Pôle emploi et le tiers-lieu ?**

La contractualisation avec Pôle emploi doit se faire au niveau local.

Pôle emploi peut apporter une contribution via les dispositifs locaux:

- la subvention (jusqu'à 50 % si cela vient lever un frein périphérique au retour vers l'emploi)
- la prestation (marché public mais les exigences sont plus lourdes, être qualifié etc.)
- À titre gracieux, coopération sans enjeu financier

Le choix de contractualisation dépend de votre capacité à se rapprocher des bonnes personnes et de monter des synergies.

Par exemple, une convention de coopération est possible sur plusieurs années, cela dépend du projet.

C'est le projet de territoire qui fait la convention.

Conventions atypiques, consenties et territorialisées pour le bien commun.

L'expérience fait que l'on peut moduler, faire bouger des lignes au fur et à mesure.
Le dialogue doit être nourri entre les parties prenantes.

Le projet vient en complémentarité de ce que fait Pôle Emploi, le tiers-lieu agit en complémentarité des services déjà proposés par Pôle Emploi.

Lien ressources : [présentation de la visioconférence](#)

